



MAIRIE
DE
GIROUSSENS

Date de convocation : 03/04/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 081-218101046-20260408-DE_2026_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, Mme Béatrice FAVIER, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, Mme Lilou OBERLE, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : -

Excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Délibération DE_2026_16 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner, les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat
- Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal (3 titulaires 3 suppléants)

Propose :

- Président de la commission d'appel d'offres : Gilles TURLAN

Délégués titulaires : Béatrice FAVIER, Didier KLAJER BONNAFOUS, Maxime VALAX

Délégués suppléants : Robert SOUBREVIE, Jean-Paul RABARY, Chantal VIALARD

VOTE : A l'unanimité

Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr